



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Opérations de démolition - construction de 22 logements sociaux
rue A. Bruneau et P Poisson - Versement d'une subvention à
l'OPAC Sud Deux-Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'OPAC réalise une opération de démolition de 18 maisons et reconstruction de 22 pavillons rue A. Bruneau et P. Poisson.

Les 18 maisons démolies datent des années 1920 et ne répondent plus aux normes de confort, d'hygiène et sécurité. La solution retenue est celle de la démolition et de la reconstruction sur le terrain libéré de 22 logements neufs avec garages et jardins. La physionomie sur rue est changée et privilégie un cheminement piétonnier arboré tout autour de cet ensemble immobilier.

Pour financer cette opération lourde (2 117 000 €), l'OPAC sollicite des participations de l'Etat d'une part, et de la Ville de Niort d'autre part, à hauteur de 249.401,48 €.

A ce montant est ajoutée la somme de 12 800 € pour le financement de l'effacement du réseau aérien EDF et la reprise du réseau d'éclairage public, ces travaux n'étant pas inclus dans l'opération de l'OPAC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une participation sur cette opération pour un montant de 262.201,48 € sur la base des bilans joints à la présente ;
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au B.P. de la Ville, chapitre 6572 – fonction 8241.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN